

## commentaire d'arrêt cedh dans le cadre du droit pénal

Par **chips**, le 17/11/2005 à 11:49

Bonjour,  
je suis face à un exercice tout nouveau pour moi: commenter un arrêt de la cedh  
y'a t'il une méthode particulière ou des plans à éviter?

En l'occurrence il s'agit de l'arrêt colombani contre france.  
pour l'instant j'ai une idée de plan qui serait de mettre en première partie le raisonnement de  
la cour et en deuxième partie de montrer qu'elle s'inscrit dans une logique jurisprudentielle.

La structure est beaucoup moins formaliste que celle d'un arrêt d'une juridiction de droit  
français mais ce qui est le plus perturbant c'est cette abondance de références  
jurisprudentielles qui parcourent le raisonnement.

Alors faut il parler de ces références dans une partie bien définie ou les insérer tout au long  
du commentaire?!

merci de vos conseils !wink: troll: troll: unknown

Par **Yann**, le 17/11/2005 à 12:00

La méthode est la même que pour un arrêt "français". Les références jurisprudentielles  
doivent être traitées comme source de droit. Donc il faut faire comme si la cour avait invoquer  
un article quelconque.

Par **chips**, le 17/11/2005 à 12:09

merci yann:)